

COURS D'EAU AU SUD DU LAC SAINT-PIERRE

Le milieu se mobilise

Un plan d'action est lancé pour améliorer la qualité des rivières et autres ruisseaux

Marc Rochette

marc.rochette@lenouvelliste.qc.ca

Baie-du-Febvre— L'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) a dévoilé un nouveau plan d'action afin d'améliorer la qualité des rivières et autres ruisseaux qui drainent le territoire au sud du lac Saint-Pierre.

Ce plan d'action, réalisé conjointement par les acteurs de l'eau qui siègent à la table de concertation de la zone des bassins versants orphelins du sud du lac Saint-Pierre, se veut une mesure corrective face aux résultats alarmants d'échantillonnages réalisés en 2012 et 2013. Les analyses montrent que deux cours d'eau témoins du territoire – la rivière Brielle et le ruisseau David-Houle – contiennent des concentrations élevées de nutriments (nitrates, phosphore) et sont fortement contaminés par des coliformes fécaux (80% des échantillons de 2013 dépassent le seuil de contact primaire, c'est-à-



Manon Couture, biologiste et chargée de projets, échantillonnant la rivière des Frères à Baie-du-Febvre.

dire la baignade).

Rappelons que ces cours d'eau se déversent dans la zone la plus problématique du lac Saint-Pierre et alimentent, après les crues printanières, les aires d'avalage de la perchaude.

Une des premières mobilisations est celle du Club Yamasol qui s'est vu remettre une subvention de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin de réduire l'érosion des sols vers les voies

d'eau. Une personne ressource est disponible afin d'accompagner gratuitement les 164 producteurs agricoles du territoire dans l'établissement de meilleures pratiques agroenvironnementales. Les terres situées dans les municipalités suivantes sont donc admissibles à ce projet : Baie-du-Febvre, Pierreville, Saint-Elphège, Saint-Zéphirin-de-Courval, La Visitation-de-Yamaska et Nicolet.

Le milieu municipal se mobilise également. «La MRC Nicolet-Yamaska est convaincue de l'importance de s'investir pour améliorer la gestion de l'eau sur son territoire. C'est pourquoi la MRC a contribué à la mise en place du plan d'action avec les autres partenaires. De plus, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la MRC applique des mesures de protection environnementale dans sa gestion des cours d'eau et fait la promotion de meilleures pratiques agroenvironnementales. L'ensemble de la population a intérêt à ce que la qualité des cours d'eau s'amé-

liore, tant sur le plan économique qu'environnemental», a commenté le préfet Alain Drouin.

Le plan d'action de la zone des bassins versants orphelins du sud du lac Saint-Pierre et les détails du projet du Club Yamasol sont disponibles sur le site Internet de COPERNIC, à l'adresse suivante: www.copernicinfo.qc.ca/gestion_sous_bassin_versant_Baie-du-Febvre.html.

COPERNIC est un organisme mandaté par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. En concertation avec les acteurs de l'eau, il élabore des plans directeurs de l'eau et assure le suivi de leur mise en oeuvre. Il a pour mission de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant de la rivière Nicolet et des bassins versants orphelins du sud du lac Saint-Pierre, afin de favoriser la protection et la mise en valeur du milieu hydrique et la pérennité économique de ses usages. •

Mont-Carmel accompagnera le centre de biathlon

Louise Plante

louise.plante@lenouvelliste.qc.ca

Notre-Dame-du-Mont-Carmel — La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est très satisfaite de la nouvelle vocation que prend l'ancien centre de ski de Mont-Carmel et entend faciliter les choses aux promoteurs du Centre national de biathlon, déjà en cours de réalisation.

Le nouveau maire, Luc Dostaller, assure qu'il n'a entendu aucun commentaire négatif dans la population. «C'est quand même une discipline olympique! J'espère que les gens n'ont pas de crainte face à ça. On ne peut être contre. Le projet a notre appui.»

Il ajoute qu'il a rencontré à quelques reprises la porte-parole

du Club biathlon Mauricie, Sylvie Pronovost, et qu'il a été rassuré quant à l'aspect sécuritaire du site. Il a également référé les promoteurs au CLD des Chenaux, à la CRÉ Mauricie ainsi qu'à la SADC du Centre-de-la-Mauricie pour discuter plan d'affaires et finances.

«C'est quand même une discipline olympique!»

«Ce sont des entités créées pour donner un coup de main à ce genre d'organisme. Même si nous n'avons pas de corporation de développement économique à Mont-Carmel, on peut aider Mme Pronovost.»

Pour ce qui est des attentes de l'organisme, entre autre un meilleur

éclairage public sur la route menant au site, le maire confirme que le conseil se montrera ouvert à ses demandes une fois que l'organisme sera bien installé.

M. Dostaller est conscient qu'un centre national de biathlon peut attirer beaucoup de monde lors d'activités spéciales, mais il est confiant de pouvoir accommoder ces gens comme la Municipalité a réussi à le faire lors des Jeux du Québec.

Cela dit, l'ouverture d'un centre de biathlon obligera les résidents de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à changer leurs habitudes, particulièrement les amateurs de VTT et de motoneige qui avaient l'habitude de se promener sur les terrains et les pentes de l'ancien centre de ski. •

PROJET DE LOI 52

Les évêques insistent: pas d'euthanasie

Louise Plante

louise.plante@lenouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — Réunis hier à la maison de La Madone, dans le secteur de Cap-de-la-Madeleine, les évêques ont tenu à réitérer leur position sur le projet de loi 52 et rappeler aux députés qu'ils sont toujours contre l'euthanasie.

Dans un communiqué, le comité exécutif de l'Assemblée des évêques catholiques note que si le projet de loi est adopté, il légaliserait l'euthanasie sous l'appellation «d'aide médicale à mourir» et que l'acte de donner la mort serait considéré au Québec comme un soin qui pourrait être offert et administré aux malades en fin de vie.

«Ce projet de loi ne doit pas être adopté», soutient l'Assemblée des évêques.

Les religieux rappellent que les Québécois ont déjà le droit de refuser l'acharnement thérapeutique et que cet acquis n'a pas besoin d'une nouvelle loi pour l'assurer. «Ce qu'il nous faut au Québec, c'est une véritable aide aux mourants, c'est-à-dire aider la personne qui arrive en fin de vie à vivre avec humanité et dignité cette étape ultime de sa vie, lui fournir tout le soutien possible en employant les meilleurs moyens disponibles pour soulager sa souffrance en l'entourant d'affection, (...) et si elle y consent, lui présenter un réconfort spirituel.» •

Trois maires de la région à la FQM

Trois-Rivières (LP) — Trois maires de la Mauricie viennent d'accéder au nouveau conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités. Il s'agit de Michel Grosleau de Saint-Prospère, Larry Bernier de Lac-Édouard, deux municipalités de la Mauricie et de Raymond Noël de Saint-Célestin, du Centre-du-Québec.

Le nouveau conseil d'administration est formé de 19 nouveaux élus sur 41 en provenance de l'en-

semble du territoire québécois. Ces nouveaux administrateurs se voient confier un mandat de quatre ans au cours duquel ils devront définir les enjeux et dégager les orientations politiques de la FQM.

La direction de l'organisme a souligné la forte participation à ces élections qui se sont déroulées au cours des dernières semaines. L'élection du nouveau président de la FQM aura lieu le 14 février prochain. •

Des randonnées en raquettes à Shawinigan

La saison blanche des «Raquettes souriantes» 2014 bat son plein

Trois-Rivières (RP) — La saison blanche des «Raquettes souriantes» 2014 bat son plein avec quatre randonnées en raquettes à venir dans autant d'endroits à Shawinigan.

Le prochain rendez-vous aura lieu le 27 janvier au parc des Chutes, en arrière du BMR. Suivront ceux du 10 février à Vallée Rocanigan, dans le secteur Sainte-Flore, du 24 février à la montagne près de

Vallée-du-Parc, au coin du boulevard Vallée-du-Parc et de la 85^e Avenue, et celui du 10 mars au domaine Carcajou, à Saint-Boniface. À noter que chaque sortie se déroulera de 13 h 30 à 15 h. Aussi, elles seront annulées en cas de mauvais temps. Par contre, s'il y a absence de neige, une randonnée pédestre aura lieu.

Ces randonnées sont organisées par un comité de bénévoles en

collaboration avec le programme Viactive du CSSSÉ. Aucune inscription n'est requise; la majorité des activités sont gratuites. Les participants sont invités à apporter leur bouteille d'eau ainsi qu'une collation. Un service de prêt de raquettes avec crampons est offert sur réservation seulement. Pour se faire, on contacte Isabelle Paris, conseillère Viactive, au 819 539-8371, poste 8649. •